

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 419

21 mars 2007

### SOMMAIRE

Arosa S.A. ....	20106	Immo Soft S.A. ....	20068
Arosa S.A. ....	20106	International Business Company S.C.S. ..	20083
Arosa S.A. ....	20106	Le Premier Investment II S.C.A. ....	20071
Auto-Tools Mike & Co .....	20109	Luxembourg Chassis Montages S.à.r.l. en abrégé L.C.M S.à.r.l. ....	20107
Best of Business Software S.à r.l. ....	20068	Management Co-operative Company S.à r.l. ....	20093
Best Way Invest S.A. ....	20101	Mandy S.A. ....	20107
Cartag International S.A. ....	20107	Murielle Coiffure .....	20088
Ceratizit S.A. ....	20102	Neways Intermediate Holdings S.à r.l. ...	20092
Cornel S.à r.l. ....	20066	OOCL (Luxembourg) S.A. ....	20074
CSC Environnement S.à.r.l. ....	20083	Paint One S.A. ....	20100
Deloitte Fiduciaire .....	20083	Parallel S.A. ....	20102
De Vlier Lux S.A. ....	20102	Pourpelt S.A. ....	20105
Dyckerhoff Luxembourg S.A. ....	20107	Pourpelt S.A. ....	20105
Eiger Securities LLP Luxembourg Branch .....	20071	Red Pepper Lux .....	20099
Eurovin S.A. ....	20074	Renacor Holding S.A. ....	20092
Eurovin S.A. ....	20105	Société d'Etudes, de Développements et de Réalisations de Projets immobiliers, in- dustriels et informatiques (Luxembourg) S.A. ....	20112
Eurwill S.A. ....	20101	Sodexho Pass S.A. ....	20088
Evli Bank Plc, Luxembourg Branch .....	20103	Soluxtec S.à r.l. ....	20107
Financière Chabron S.A. ....	20104	Suppticularis Messetaria S.A. ....	20092
Financière du Knuedler Holding S.A. ....	20088	Suppticularis Messetaria S.A. ....	20100
Financière du Knuedler Holding S.A. ....	20104	Suppticularis Messetaria S.A. ....	20099
GCAT-L U X S.à r.l. ....	20087	Swissval S.A. ....	20111
GeoLogistics International Holdings (Lu- xembourg) .....	20106	Tractos S.A. ....	20069
Haga Team Holding S.A. ....	20073	Velan Holding S.A. ....	20069
Haga Team Holding S.A. ....	20073	Velan Holding S.A. ....	20069
Haga Team Holding S.A. ....	20103	Voyages Wagener Holding S.A. ....	20108
Hyosung Luxembourg S.A. ....	20089		
Idécom .....	20086		
Idécomm .....	20086		
Immo-Kartier S.à r.l. ....	20104		

**Cornel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.656.

In the year two thousand and six, on the tenth of November.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) The company WORLD THEME PARK HOLDINGS S.à r.l., with registered office in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, hereby represented by Marie-Claire Haas, The undersigned.

2) The company ALETTI MERCHANT S.p.A., a company organised under the laws of Italy, with registered office Via San Cosimo 10, 37121 Verona Italy, hereby represented by Lorenzo Giordano, by virtue of a proxy given in Milan on 9 November 2006.

3) The company ALETTI PRIVATE EQUITY SGR S.p.A, a company organised under the laws of Italy, with registered office in Via Giulini 3, I-20123 Milano, Italy, hereby represented by Lorenzi Giordano, by virtue of a proxy given in Milan on 9 November 2006.

4) The company FCN FIDUCIARIA CENTRO NORD Srl, a company organised under the laws of Italy, with registered office in Via Duca d'Aosta no 20, Firenze, Italy, hereby represented by Lorenzo Giordano, The undersigned,

5) The company ITALIAN LIFESTYLE PARTNERS II L.P., a company organised under the laws of Jersey, with registered office in 26 New Street, St Helier, Jersey, hereby represented by its general partner, ILP II MANAGEMENT LLP, itself represented by Laurent Forget, The undersigned,

The appearing parties are the sole partners of CORNEL, S.à r.l. a « société à responsabilité limitée », with registered office in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 104.656, (the «Company») incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, before residing in Remich, dated December 3rd, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 186 dated March 2nd, 2005. The Articles of the Company were modified for the last time by a deed of notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, dated April 18th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 889, dated September 14th, 2005.

The proxies from the partners represented at the Meeting, after signature ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Four hundred thousand (400,000.-) shares of the Company with a par value of one twenty-five euros (25.- EUR), representing the entire subscribed capital of the Company amounting to ten million euros (10,000,000.- EUR) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1). Dissolution of the Company and decision to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2) Appointment of one liquidator and determination of his powers.
- 3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

*First resolution*

The Meeting decides to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Meeting appoints as liquidator FIDES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy in relation to the voluntary liquidation of the Company (the «Liquidator»). The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the «Law»). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory note (s) in the possession of the Company to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le dix novembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich,

Ont comparu:

1) La société WORLD THEME PARK HOLDINGS S.à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par Marie Claire Haas, du 9 novembre 2006.

2) La société ALETTI MERCHANT S.p.A, une société de droit italien, avec siège social à Via San Cosimo 10, 37121 Verone Italie, ici représentée par Lorenzo Giordano en vertu d'une procuration délivrée à Milan le 9 novembre 2006.

3) La société ALETTI PRIVATE EQUITY SGR S.p.A, une société de droit italien, avec siège social à Via Giulini 3, I-20123 Milan, Italie, ici représentée par Lorenzo Giordano, en vertu d'une procuration délivrée à Milan le 9 novembre 2006.

4) La société FCN FIDUCIARIA CENTRO NORD Srl, une société de droit italien, avec siège social à Via Duca d'Aosta no 20, Florence, Italie, ici représentée par Lorenzo Giordano en date du 9 novembre 2006.

5) La société ITALIAN LIFESTYLE PARTNERS II LP, une société de droit de Jersey, avec siège social à 26 New Street, St Helier, Jersey, ici représentée par son general partner, ILP II MANAGEMENT LLP, lui-même représenté par Laurenf Forget du 9 novembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparante, représentées comme dit ci-avant, déclarent être les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée CORNEL, S.à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.656 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 186 daté du 2 mars 2005. Les articles de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem en date du 18 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 889, du 14 septembre 2005.

Quatre cent mille parts sociales de la Société (400.000,-) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de dix million d'euros (10.000.000,- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Les comparantes ont alors requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités;
- 3) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des associés.

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société anonyme FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son actionnaire.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Dont procès-verbal, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. C. Haas, L. Giordano, L. Forget, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 15 novembre 2006, vol. 471, fol. 22, case 7. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 novembre 2006.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007021270/5770/129.

(060132272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

**Best of Business Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5950 Itzig, 60, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 55.242.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021122/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04132. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070010642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

**Immo Soft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.653.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 30 novembre 2006:

\_ 1) L'intégralité du capital social est représentée.

\_ 2) L'assemblée générale, à l'unanimité, accepte la démission de la société ALOHA CONSULTING INC de son poste d'Administrateur. L'assemblée générale nomme la société ALOHA CONSULT S.A. avec siège social à 19703 Claymont (Delaware), 619, New York avenue, inscrite au Registre de Commerce de Dover (Delaware) sous le numéro 0292727, son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

\_ 3) L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de 3, route de Holzem L-8232 Mamer à 96, route d'Arlon L-8210 Mamer.

Fait à Mamer, le 30 novembre 2006.

Pour IMMO SOFT S.A.

L. Massillon

Administrateur délégué

Référence de publication: 2007021132/1611/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04524. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070011811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

**Velan Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8392 Nospelt, 18, rue d'Olm.  
R.C.S. Luxembourg B 24.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021127/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05818. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

**Velan Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8392 Nospelt, 18, rue d'Olm.  
R.C.S. Luxembourg B 24.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021126/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05821. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

**Tractos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 81.558.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Jean-Marie Decaux, with professional address at 5, rue Charles d'Orléans, F- Plaisir (Yvelines), represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., and/or T.C.G GESTION S.A., duly represented by two attorneys in fact, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 17th 2006.

The prenamed proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company TRACTOS S.A., with its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 81.558, has been incorporated according to a deed of the notary Gérard Lecuit, residing in Hesperange, dated March 22nd, 2001, which deed has been published in the Luxembourg official gazette « Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations » number 975, dated November 8th, 2001.

2. That the issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each, entirely paid in.

3. Mr Jean-Marie Decaux, prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, the sole shareholder hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company.

5. That the sole shareholder moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company TRACTOS S.A., and that he will undertake under her own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by herself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the shareholders' register has been cancelled at this very moment, before the undersigned notary public.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre 2006.

Par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Jean-Marie Decaux, demeurant à F-Plaisir (Yvelines), 5, rue Charles d'Orléans, représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., et/ou T.C.G GESTION S.A., dûment représenté par deux de ses directeurs, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 17 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant des dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme TRACTOS S.A., («la Société»), établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 81.558, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange le 22 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 975 du 8 novembre 2001.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

3. Que Monsieur Decaux, prénommé, est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, Monsieur Decaux déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société.

5. Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société TRACTOS S.A., et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'il a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'il a procédé à l'annulation du registre des actions en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Canova, A. Raphaël, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2007. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Remich, le 12 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007021357/5770/86.

(070011788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

**Eiger Securities LLP Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.049.

*Ouverture de succursale*

Il résulte d'une décision prise par les associés de la société EIGER SECURITIES LLP enregistré au companieshouse sous le numéro OC305711, le 16 octobre 2006

1.) que la société établie une succursale au Grand-Duché de Luxembourg à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg qui sera dénommée EIGER SECURITIES LLP LUXEMBOURG BRANCH.

2.) que la société désigne comme représentant permanent Mme Natascha Krenninger-West, ayant sa résidence à L-1469 Luxembourg, 81, rue Ermesinde,

3.) que la société sera représentée par les signatures conjointes de la représentante d'une part et du directeur général où d'un associé désigné d'autre part.

4.) que l'objet de la société est la réalisation, l'exécution, la négociation et l'arrangement d'investissements, le commerce d'investissements en tant que contractant et acteur sur le marché, commerce en obligations, en opérations conditionnelles à terme, garanties publiques et privées et actions. La société peut également agir en tant qu'agent introductif sur le marché de la revente.

M. Richard Paul Mark Ashton, né le 4 octobre à Londres, Grande-Bretagne, ayant sa à The Cottage, Woodhall Park, Watton at Stone, SG14 3WH, Grande-Bretagne, est directeur général de la société.

M. Andrew McDonald Binns, né le 29 août 1961, ayant sa résidence à Bounces Fram, Gosfield, CO 9 1SD Gosfield, Grande-Bretagne, est associé désigné de la société.

La société sera engagée par les signatures conjointes de la représentante d'un part et du directeur général ou d'un associé désigné d'autre part.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007002006/1729/32.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07481. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060133933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**Le Premier Investment II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.475.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of November.

Before us Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of shareholders of LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.475, constituted by a deed of the undersigned notary, on 18 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 166 of February 23, 2005 (the Company), the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on July 17, 2006, published the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1823 of September 29, 2006.

The Meeting is chaired by the Managing Shareholder LE PREMIER MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, here represented by Mr Patrice Gallasin, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on October 16, 2006.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Valerie Turri, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Mrs Claire Theobalt, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Change of the accounting year to 1st December.
2. Subsequent amendment of article 17 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of the accounting year adopted under item 1.

3. Miscellaneous.

II. The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The present meeting has been convened by notices sent to all the registered shareholders by registered mail on

IV. As appears from the said attendance list, out of four hundred and nine thousand five hundred and seventy-three 409,573 shares, representing the entire share capital, two hundred and twenty-nine thousand seven hundred and seventy-three 229,773 shares are present or represented.

V. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the accounting year so that it shall begin the 1st December and shall finish the 30th November of the following year.

The accounting year which started on January 1, 2006, will end on 30th November 2006.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend Article seventeen of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

« **Art. 17. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth November of the following year.»

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois, avec siège social à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.475, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 166 du 23 février 2005 (la Société), et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1823 du 29 septembre 2006.

L'Assemblée est présidée par l'Associé Commandité LE PREMIER MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, ici représenté par Monsieur Patrice Gallasin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 16 octobre 2006.

Ladite procuration après signature ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Valerie Turri, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme scrutateur Claire Theobalt, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de l'année sociale au 1<sup>er</sup> décembre.
2. Modification subséquente de l'article 17 des statuts de la Société pour refléter le changement de l'année sociale décidée sous le point 1<sup>er</sup>.

3. Divers.

II. Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signée ne



varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III. La présente assemblée a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires nominatifs en date du

IV. Il appert de ladite liste de présence que sur quatre cent neuf mille cinq cent soixante-treize 409.573 actions, représentant l'entière du capital social, deux cent vingt-neuf mille sept cent soixante-treize 229.773 actions sont présentes ou représentées.

V. L'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'exercice social pour qu'il commence le premier décembre et se termine le trente novembre de l'année suivante.

Par conséquent l'exercice social qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2006 se terminera le 30 novembre 2006.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article dix-sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier décembre de chaque année et se terminera le trente novembre de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Gallasin, V. Turri, C. Theobalt, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2006, vol. 438, fol. 93, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007007229/242/103.

(060139814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

---

**Haga Team Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.143.

---

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour HAGA TEAM HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021068/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05438. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

---

**Haga Team Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.143.

---

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour HAGA TEAM HOLDING S.A.  
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007021070/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05440. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

**Eurovin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 71, rue de la Ferme.

R.C.S. Luxembourg B 71.214.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juillet 1999, acte publié au Mémorial C no 819 du 4 novembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EUROFIN S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021078/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06871. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

**OOCL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.690.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eight of January.

Before the undersigned, Maître Paul Bettingen, notary with office in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

GOLD TALENT HOLDING LIMITED, a British Virgin Island limited company with its registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, B.V.I., and registered with the Company Registrar under number 319338, hereby represented by Mr. Aldwin Dekkers, attorney-at-law, professionally domiciled at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, in virtue of a power of attorney granted on January 4, 2007 at Hong Kong.

The said power of attorney, signed *in* varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société anonyme (limited liability company) which it declares to constitute as sole shareholder and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

**Art. 1. Name.** There is hereby established by the sole subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a limited liability company (société anonyme), under the name of OOCL (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»).

**Art. 2. Registered Seat.** The registered seat of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company may establish, by a decision of the Board of Directors, subsidiaries, branches or other offices either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. Within the same municipality, the registered seat may be transferred through simple resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent, which would compromise the normal activities of the Company at its registered seat or the ease of communication between such seat and persons abroad, the registered seat may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall however have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer of its registered seat, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is investment, including the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investments, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of said securities, and the administration, control and development of its investment portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may otherwise, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all commercial, industrial or financial transactions and operations which may be useful or necessary for the accomplishment of its corporate purpose or which are related directly or indirectly to its corporate purpose.

**Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

The authorised capital, including the issued share capital, of the Company is set at one million USD Dollars (USD 1,000,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares, with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

During a period of five (5) years from the date of the publication of these Articles of Association, the Board of Directors is generally authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, in one or more times, with or without issue premiums, to be subscribed in cash or otherwise, to such persons and on such terms as the Board of Directors shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

Every time the subscribed capital is increased in accordance with the preceding paragraphs, the Board of Directors will take all necessary measures to amend this article to note the change and the Board of Directors is entitled to take or authorise the measures required to carry out or to publish such amendments in accordance with the law.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders taken in the manner required to amend these Articles of Association.

The Company may, on the terms provided by law, redeem its own shares.

**Art. 6. Form of Shares.** All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A register of shares shall be held by the Company or by one or more persons designated thereto, at the registered seat; such register shall contain the information required by article thirty nine of the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time. Ownership of the registered shares is established by the registration in said register of shares. Share certificates evidencing such registrations in the register may be issued upon request of a shareholder and signed by two directors. Their signatures shall be either manual, printed or copied.

Each shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of registered shares by means of a written notification to the Company at its registered seat, or at such other address as indicated by the Company.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

**Art. 7. Transfer of Shares.** Transfers of registered shares shall be executed by a written declaration of transfer to be recorded in the register of the shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by all persons holding suitable powers of attorney to act in their name. The transfer of shares may also be executed in accordance with the terms of article 1690 of the Luxembourg Civil Code on the transfer of securities. Moreover, the Company may accept and register in the register of shares any transfer referred to in any appropriate document(s) or communication evidencing the consent of the transferor and the transferee.

**Art. 8. The Board of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at a General Meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the Company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a General Meeting of Shareholders, it is noted that the Company only has one shareholder, the composition of the Board of Directors may be limited to one sole director until the next Annual General Meeting at which it is noted that the Company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the Board of Directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the General Meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, resignation, retirement, lunacy, bankruptcy, removal or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions and the provisions of these Articles of Association.

**Art. 9. Functioning of the Board of Directors.** The Board of Directors should choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telex, email or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the Board of Directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman will be decisive.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 10. Power of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly, with the term not exceeding five years and subject to control of the Board of Directors. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors obliges the Board of Directors to annually report to the General Meeting of Shareholders any treatments, remunerations or advantages granted or delegated.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 11. External Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any director or by the sole signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

In case the Company has a sole director, it will be bound towards third parties by the sole signature of this sole director.

**Art. 12. General Meeting of Shareholders.** The General Meeting of Shareholders of the Company represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the present Articles of Association provide otherwise.

The General Meeting of Shareholders is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon the request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The Annual General Meeting shall be held on the third Friday of the month of June at 14:00, at the registered seat or at any other place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

A shareholder of the Company shall be deemed to be present, both for quorum and voting majority, at a General Meeting of Shareholders when he participates by videoconference or by any other means allowing his proper identification. These means need to have the technical characteristics to allow such shareholder to effectively participate in the meeting, the discussions of which must be transmitted continuously.

The General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Board of Directors setting forth the agenda and sent by registered mail, by teletype, facsimile, email or any other similar means of communication at least eight days prior to the foreseen date of the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered Shares. The quorum and time periods required by law will apply to the convening notices and the conduct of the meetings of the shareholders of the Company, unless otherwise provided in these Articles of Association.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by teletype, facsimile, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder. The resolutions of a duly convened General Meeting of Shareholders are adopted by simple majority of the shareholders present or represented.

The Board of Directors may determine all other conditions to be fulfilled by the shareholders to participate in each meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the Company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the General Meeting.

**Art. 13. Supervision of the Company.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and annual accounts relating to companies, as amended, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the General Meeting of Shareholders, which fixes the duration of their office.

**Art. 14. Accounting Year - Balance sheet.** The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December.

The General Meeting of Shareholders approves the annual accounts of the closed accounting year and determines the existence of distributable net profits.

**Art. 15. Allocation of Annual Net Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The General Meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine on the allocation of the remaining annual net profits. Interim dividends may be distributed in accordance with the legal provisions.

**Art. 16. Amendments to the Articles of Association.** These Articles of Association may be amended by a General Meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided for by the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time.

**Art. 17. Dissolution and Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators, who may be physical persons or legal entities. The liquidator(s) is(are) appointed by the General Meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine it(their) powers and it(their) compensation.

**Art. 18. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time.

#### *Subscription and payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
GOLD TALENT HOLDING LIMITED, aforementioned . . . . .	500 shares

The five hundred (500) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2007.

The first Annual General Meeting shall be held in 2008.

### *Expenditures*

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company of which are to be borne by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

### *Extraordinary General Meeting*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

I. The following persons are appointed as directors for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2013, and the Board of Directors of the Company shall consist of these persons:

1. Mr. Chee Chen Tung, Business Executive, born on December 15, 1942 at Shanghai, professionally domiciled at 33/F, Harbour Centre, 25 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong;

2. Mr. Nicholas David Sims, Business Executive, born on August 8, 1953 at Carshalton, UK, professionally domiciled at 33/F, Harbour Centre, 25 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong;

3. Mr. Philip Yiu Wah Chow, Business Executive, born on September 12, 1947 at Hong Kong, professionally domiciled at 31/F, Harbour Centre, 25 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong.

II. The registered seat of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

III. The following person(s) is/are appointed as statutory/independent auditors for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2013:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., residing at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, RCS Luxembourg B 65.477.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing party, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said party has signed the present deed together with the notary.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huit janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GOLD TALENT HOLDING LIMITED, une société anonyme des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, B.V.I., et enregistré au «Company Registrar» sous le numéro 319338,

représentée par M<sup>e</sup> Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 janvier 2007 à Hong Kong.

Cette procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer en qualité d'actionnaire unique et dont il a constitué les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi par le souscripteur unique et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de OOCL (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après, la «Société»).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à

cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant ce transfert temporaire de son siège social restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est établie pour une période indéterminée.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est l'investissement, y compris la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et dans toute autre forme d'investissements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière que ce soit ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de ces valeurs mobilières et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille d'investissement.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut, pour son propre compte, ainsi que pour le compte de tiers, effectuer toutes transactions et opérations commerciales, industrielles ou financières qui peuvent être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou qui sont en relation directe ou indirecte avec son objet social.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune.

Le capital autorisé, incluant le capital émis, de la Société est fixé à un million de dollars américains (USD 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur de cent dollars américains (USD 100,-) chacune.

Pendant une période de cinq (5) années à partir de la publication de ces statuts, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et/ou à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

Chaque fois que le capital souscrit est augmenté, conformément aux articles précédents, le Conseil d'Administration prendra toutes les dispositions nécessaires afin de modifier les présents statuts afin d'y intégrer cette modification. De plus, le Conseil d'Administration est compétent pour prendre ou autoriser les mesures requises à la mise en œuvre ou à la publication d'une telle modification, conformément aux dispositions légales.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Actions.** Toutes les actions sont émises à la forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs des personnes désignées précédemment, au siège de la Société. Ce registre devra contenir les informations requises par l'article trente et un de la loi du 10 août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre. Des certificats d'actions justifiant de tels enregistrements dans le registre d'actionnaires peuvent être délivrés sur demande d'un actionnaire et signés par deux administrateurs. Leurs signatures peuvent être soit manuelles, soit imprimées, soit copiées.

Chaque actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle les convocations aux assemblées générales lui seront adressées. Cette adresse sera également inscrite sur le registre des actionnaires. Les actionnaires peuvent, à tout moment, procéder à une modification de leur adresse figurant sur le registre des actionnaires par l'envoi d'une notification écrite adressée au siège de la Société, ou à une autre adresse indiqué par la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société. L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions enregistrées se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. Le transfert des actions pourra également être effectué conformément aux termes de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transfert des valeurs mobilières. De plus, la Société peut accepter et enregistrer sur le registre des actionnaires tout transfert visé sur tous documents ou communications démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire.

**Art. 8. Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la Société est constituée par un associé unique, ou que, à une Assemblée Générale des Actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission, retraite, folie, faillite, révocation ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables et aux dispositions de ces statuts.

**Art. 9. Fonctionnement du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration élit en son sein un président et pourra désigner un vice président. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président, ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil d'Administration préside toutes les réunions d'actionnaires ou du Conseil d'Administration. Toutefois, en son absence, les actionnaires ou les administrateurs peuvent désigner une autre personne en qualité de président provisoire par vote à la majorité simple.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur donné par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie ou tout autre moyen de télécommunication. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour une réunion du Conseil devant être tenue à un moment et en lieu déterminé par une précédente résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, courriel ou télécopie, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le Conseil d'Administration peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Les procès-verbaux de l'ensemble des Conseils d'Administration devront être signés par le Président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Une copie ou un extrait de chacun de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits au cours d'une procédure judiciaire, devront être signés par le président, ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement, avec une durée ne dépassant pas une période de cinq ans et soumis au contrôle du Conseil d'Administration. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions sont déterminés par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 11. Représentation externe de la Société.** La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature unique d'un administrateur ou par la signature unique d'une personne à qui la gestion quotidienne de la Société a été déléguée, dans



les limites d'une telle gestion quotidienne, ou par la signature conjointe ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites d'un tel pouvoir.

Si la Société ne compte qu'un seul administrateur, elle sera engagée à l'égard des tiers par la signature unique de cet administrateur unique.

**Art. 12. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle pourra également être convoquée par requête écrite émanant d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale Annuelle sera tenue le troisième vendredi du mois de juin à 14 heures, au siège de la Société, ou en tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Un actionnaire de la société doit être présent, à la fois pour un quorum et pour un vote à la majorité, à une Assemblée Générale des Actionnaires lorsqu'il participe par vidéoconférence ou par tout autre moyen permettant son identification appropriée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par une convocation du Conseil d'Administration mentionnant l'ordre du jour et adressée à chaque actionnaire à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires par lettre recommandée, par télécopie, fac-similé, courriel ou par tout autre moyen de communication similaire au moins huit jours avant la date de la tenue de la réunion. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, email, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire. Les résolutions d'une Assemblée Générale dument convoquée sont adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour participer à chacune des réunions d'actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 13. Contrôle de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui pourront être actionnaires ou non. L'Assemblée Générale des Actionnaires devra désigner dans les commissaires aux comptes statutaires, et devra déterminer leur nombre, leur rémunération, le terme de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Lorsque la Société excède le critère établi par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que, telle que modifiée, l'institution d'un commissaire aux comptes statutaire sera supprimée et un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises sera désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixe la durée de leur mandat.

**Art. 14. Exercice social - Bilan.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve les comptes annuels à la clôture de l'exercice fiscal et décide de l'existence ou non de bénéfice distribuables.

**Art. 15. Affectation des bénéfices nets annuels.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil d'Administration, de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Des dividendes intérimaires pour être distribués, dans le respect des dispositions légales applicables.

**Art. 16. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les condition de quorum et de majorité requises par la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs, qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales. Le ou les liquidateurs seront désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant de la liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 18. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées par application des dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze, telle que modifiée.

*Souscription et paiement*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre des actions souscrites
GOLD TALENT HOLDING LIMITED, susmentionnée . . . . .	500 actions

Les cinq cents (500) actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.  
La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2008.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

*Assemblée Générale des Actionnaires*

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

I. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant en 2013, et le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

1. M. Chee Chen Tung, Business Executive, né le 15 décembre 1942 à Shanghai, demeurant professionnellement à 33/F, Harbour Centre, 25 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong;
2. M. Nicholas David Sims, Business Executive, né le 8 août 1953 à Carshalton (R-U), demeurant professionnellement à 33/F, Harbour Centre, 25 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong;
3. M. Philip Yiu Wah Chow, Business Executive, né le 12 septembre 1947 à Hong Kong, demeurant professionnellement à 31/F, Harbour Centre, 25 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong.

II. Le siège social de la Société est fixé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

III. La (ou les) personne(s) suivante(s) est (ou sont) nommée(s) commissaire(s) aux comptes indépendant(s)/légal (ou légaux) pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant 2013:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., résident au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, RCS Luxembourg B 65.477.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dekkers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, vol. 157S, fol. 31, case 11. — Reçu 384,44 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007019870/202/477.

(070013493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Deloitte Fiduciaire, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 121.983.

—  
*Ouverture de succursale*

Société belge:

Les représentants de la société sont:

- Monsieur Philippe Bisschop, demeurant à B-8501 Bissegem, Zilverberkenlaan 1,
- Monsieur Dominique Deliege, demeurant à B-7180 Seneffe, rue Haute 3,
- Monsieur Guy Van De Velde, demeurant à B-9700 Oudenaarde, Graaf Van Landastraat 120,
- Monsieur Nikolaas Tahon, demeurant à B-9230 Wetteren, Gemoedsveld 34,
- Monsieur Marc Vanroose, demeurant à B-8610 Werken, Steenstraat 51,
- Monsieur Luc De Werdt, demeurant à B-3600 Genk, Mosselerlaan 61,

Succursale:

Le siège social de la succursale est fixé au L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

La succursale a pour activité l'expertise comptable et le conseil fiscal.

Les représentants de la succursale, à partir du 16 octobre 2006, sont: Monsieur Lode Gos, demeurant à B-3370 Boutersem, Strijdersstraat 22 et Monsieur Guy Van De Velde, demeurant à B-9700 Oudenaarde, Graaf Van Landastraat 120. Chacun des représentants à un pouvoir de signature individuel.

Fait le 16 janvier 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007002011/1137/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07572. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060132646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

---

**International Business Company S.C.S., Société en commandite simple.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.343.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 octobre 2006, il a été décidé à la majorité l'acceptation de la démission de Mme Miatton Eliane de toutes ses fonctions à partir du 20 octobre 2006.

Toutes les parts (10 parts) détenues par Mme Miatton Eliane sont remises à M. Araib Lahcen.

A partir de cette date, Mme Miatton Eliane n'assume aucune responsabilité au sein de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé pour accord le 20 octobre 2006:

Luxembourg le 20 octobre 2006.

L Araib / E. Miatton.

Référence de publication: 2007021197/7076/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00691. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070012763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

---

**CSC Environnement S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.686.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le onze janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur José Falleau, conseil en entreprises, né le 14 mai 1963 à Aye (Belgique), demeurant à B-6987 Rendeux, rue de la Forêt, Marcouray, 4.

2.- Monsieur Paul Galopin, journaliste, né le 26 janvier 1947 à Mons-lez-Liège, demeurant à B-4000 Liège, rue Sœurs-de-Hasque, 12, ici représenté par Monsieur José Falleau, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3.- Monsieur Stanislas Sokolski, ingénieur, né le 3 mai 1956 à Uccle (Belgique), demeurant à F-67520 Odratzheim, 18, rue du Château, représenté par Monsieur José Falleau, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les prédites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CSC ENVIRONNEMENT, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- l'expertise en matière de dépollution, de décontamination, l'assainissement de sols et autres, les traitements cathodiques des bétons et autres.

- L'acquisition, la gestion et la mise en valeur pour compte propre d'un patrimoine mobilier et immobilier.

- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

- La société peut prêter à toutes sociétés faisant partie de son groupe ou emprunter avec ou sans garanties ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

- Elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

- D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

	Parts
1.- Monsieur Paul Galopin, prénommé, . . . . .	33
2.- Monsieur José Falleau, prénommé, . . . . .	34
3.- Monsieur Stanislas Sokolski prénommé, . . . . .	33
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Galopin, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Falleau, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 56, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007019871/202/124.

(070013485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Idécomm, Société Anonyme,**

(anc. Idécom).

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 122.130.

L'an deux mille six, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société IDECOM S.A., avec siège social à L-9559 Wiltz, Zoning Industriel «Salzbaach», constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz soussignée, en date du 10 novembre 2005, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à ... heures sous la présidence de Monsieur Didier Poncelet, administrateur délégué, demeurant à B-6600 Bastogne, 153, Senonchamps

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, employée privée, demeurant à B-9683 La Roche-en-Ardenne, 45, Mousny

et comme scrutateur Madame Isabelle Lamy, administrateur de société, demeurant B-6600 Bastogne, 63, route d'Assenois.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Le changement de la dénomination de la société pour lui faire prendre le nom de IDECOMM S.A. et la modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de IDECOMM S.A.»

2. Le transfert du siège de la société de Wiltz à L-9647 Doncols, Bohey, 25 et la modification subséquente de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>)**. Le siège social de la société est établi à Doncols.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société pour lui faire prendre le nom de IDECOMM S.A. et de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de IDECOMM S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Wiltz à L-9647 Doncols, 25, Bohey et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>)**. Le siège social de la société est établi à Doncols.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à ... heures.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 900,- EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: I. Lamy, D. Poncelet, G. Bertrand, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 novembre 2006, vol. 321, fol. 29, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 décembre 2006.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007020446/2724/63.

(060134743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**GCAT-L U X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.672.

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société anonyme OCTA S.A., dont le siège social est à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 93.651, ici représentée par son administrateur délégué la société à responsabilité limitée SEREN S.à r.l., dont le siège social est à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, ici représentée par son gérant, Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a exposé au notaire:

- que la société GCAT-L U X S.à r.l., a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 13 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 677 du 27 juin 2003,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 93.672,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune,

- que la comparante est la seule associée représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée GCAT-L U X S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite la comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les décisions sur l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'objet social de la société GCAT-L U X S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société à également pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture et l'exercice de toutes les activités en rapport avec la profession d'architecte, conformément à la déontologie de la profession d'architecte indépendant.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique nommé Monsieur Angelito Tolentino, né à Bataan (Philippines), le 26 juillet 1941, demeurant à F-92100 Boulogne-Billancourt, 5, Quai de Stalingrad, gérant technique pour tout ce qui concerne l'activité soumise à l'autorisation d'établissement de la société GCAT-L U X S.à r.l., avec co-signature obligatoire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 décembre 2006, vol. 321, fol. 30, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 décembre 2006.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007020466/2724/47.

(060137701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

---

**Murielle Coiffure, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 5, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 68.991.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2006*

*Résolutions*

Madame Murielle Dautel, demeurant à F-57370 Yutz, 70, rue Nationale, associée unique de la société à responsabilité limitée MURIELLE COIFFURE S.à r.l., prend les résolutions suivantes:

La démission de Madame Delphine Debreil, esthéticienne, demeurant à F-54560 Beuvillers, 18bis, rue Principale, de ses fonctions de gérante technique est constatée et acceptée.

Madame Céline Gaudin, esthéticienne, demeurant à F-57000 Metz, 5, rue Anne de Méjanès, est nommée gérante technique pour une durée indéterminée de la société pour le secteur de soins esthétiques.

Madame Céline Gaudin aura signature conjointe avec Madame Murielle Dautel pour tout ce qui concerne le secteur de soins esthétiques.

Pour rappel la nomination de Madame Murielle Dautel en qualité de gérante technique du secteur de salon de coiffure est faite pour une durée indéterminée depuis le 26 mars 1999.

Mondorf-les-Bains, le 3 novembre 2006.

M. Dautel

*Associée, Gérante*

Référence de publication: 2007012858/7073/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00577. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

---

**Sodexo Pass S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 29A, ZA Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 31.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden

*Notaire*

Référence de publication: 2007012869/200/11.

(060131710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

---

**Financière du Knuedler Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 55.645.

Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021022/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05147. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

---



**Hyosung Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Z.I. Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 121.171.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

HYOSUNG CORPORATION, a statutory entity under Korean Law, incorporated under the laws of Korea, having its registered office at Hyosung Building, 450 Gongdeok-dong, Mapo-gu, Seoul, Korea (121-720) and registered with National Tax Services of Korea, under the number 105-81-59519, represented by Annie Elfassi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 21, 2006.

Which proxy shall be signed *in* varietur by the attorney of the above named party and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, is the sole shareholder of HYOSUNG LUXEMBOURG S.A., having its registered office at Z.I. Piret, L-7737 Colmar Berg, (the «Company»), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121171, incorporated by deed of the undersigned notary dated October 30, 2006, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing party, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up the following:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Decision to increase the capital of the Company by thirteen million one hundred and eighty thousand euro (EUR 13,180,000.-) so as to raise it from its present amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) to thirteen million two hundred and twenty thousand euro (EUR 13,220,000.-) by the issue of ten million five hundred and forty four thousand (10,544,000) new shares, having a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1,25.-) each, at a total subscription price of thirteen million one hundred and eighty thousand euro (EUR 13,180,000.-), this capital increase occurring by a contribution in cash by the present sole shareholder Hyosung Corporation.

Subscription and full payment of the ten million five hundred and forty four thousand (10,544,000) new shares are made by the present sole shareholder Hyosung Corporation.

2. Subsequent amendment of article 6 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above decision as follows:

« **Art. 6.** The capital is fixed at thirteen million two hundred and twenty thousand euro (EUR 13,220,000.-), represented by ten million five hundred and seventy six thousand (10,576,000) shares with a nominal value of one euro twenty-five cent (1,25.- EUR) each, entirely subscribed and fully paid up.

The Director or, at the case may be, the Board of Directors is authorized to increase the capital on one or more occasions up to a total amount of twenty million euro (EUR 20,000,000.-). Such authorisation shall be valid for only five years from publication of the amendment of the Articles of Association of the Company. It may be renewed on one or more occasions by the general meeting deliberating in accordance with the requirements for amendments to the articles, for a period which, for each renewal, may not exceed five years.»

3. Decision to revoke with immediate effect the current statutory auditor, Mr. Lex Benoy, auditor, residing professionally at L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, and to appoint with immediate effect KPMG AUDIT, S.à r.l., with registered office at L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer for five (5) years.

II) That the sole shareholder of the Company has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder of the Company has decided to increase the capital of the Company by thirteen million one hundred and eighty thousand euro (EUR 13,180,000.-) so as to raise it from its present amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) to thirteen million two hundred and twenty thousand euro (EUR 13,220,000.-) by the issue of ten million five hundred and forty four thousand (10,544,000) new shares, having a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1,25.-) each, at a total subscription price of thirteen million one hundred and eighty thousand euro (EUR 13,180,000.-), this capital increase occurring by a contribution in cash by the sole shareholder HYOSUNG CORPORATION.

*Subscription - Payment*

The ten million five hundred and forty four thousand (10,544,000) new shares of the Company are subscribed for and fully paid in by HYOSUNG CORPORATION, a statutory entity under Korean Law, incorporated under the laws of Korea, having its registered office at Hyosung Building, 450 Gongdeok-dong, Mapo-gu, Seoul, Korea (121-720) and registered with National Tax Services of Korea, under number 105-81-59519, at an aggregate subscription price of thirteen million one hundred and eighty thousand euro (EUR 13,180,000.-) through a contribution in cash, as documented by the certificate issued by the bank DEXIA BIL on December 27, 2006.

### Second resolution

The sole shareholder of the Company has resolved to amend article 6 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above capital increase as follows:

« **Art. 6.** The capital is fixed at thirteen million two hundred and twenty thousand euro (EUR 13,220,000.-), represented by ten million five hundred and seventy six thousand (10,576,000) shares with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1,25.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

The Director or, at the case may be, the Board of Directors is authorized to increase the capital on one or more occasions up to a total amount of twenty million euro (EUR 20,000,000.-). Such authorisation shall be valid for only five years from publication of the amendment of the Articles of Association of the Company. It may be renewed on one or more occasions by the general meeting deliberating in accordance with the requirements for amendments to the articles, for a period which, for each renewal, may not exceed five years.»

### Third resolution

The sole shareholder of the Company has resolved to revoke with immediate effect Mr. Lex Benoy, auditor, residing professionally at L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, and to appoint with immediate effect KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée with registered office at L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer as the statutory auditor of the Company for five (5) years.

### Valuation

For registration purposes, the aggregate contribution in cash value amounts to EUR 13,180,000.-.

### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above sole shareholder decisions, have been estimated at about EUR 137,500.-.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

HYOSUNG CORPORATION, une société constituée selon la loi Coréenne, ayant son siège social à Hyosung Building, 450 Gongdeok-dong, Mapo-gu, Seoul, Corée du Sud (121-720) et inscrite auprès du «National Tax Services» de Corée sous le numéro 105-81-59519, représentée par Maître Annie Elfassi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée en date du 21 décembre 2006.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme précisé ci-avant, est l'action-naire unique de HYOSUNG LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-7737 Colmar-Berg, Z.I. Piret (la «Société»), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121171, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle comparante, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de treize millions cent quatre-vingt mille euros (EUR 13.180.000.-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000.-) à treize millions deux cent vingt mille euros (EUR 13.220.000.-) par l'émission de dix millions cinq cent quarante-quatre mille (10.544.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro vingt cinq cents (EUR 1,25) chacune, à un prix total de souscription de treize millions cent quatre-vingt mille euros (EUR 13.180.000.-), cette augmentation de capital étant réalisée moyennant apport en espèces de cette somme par l'actionnaire unique, Hyosung Corporation.

Souscription des dix millions cinq cent quarante-quatre mille (10.544.000) nouvelles actions est faite par l'actionnaire unique Hyosung Corporation.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les décisions ci-dessus, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize millions deux cent vingt mille euros (EUR 13.220.000.-), divisé en dix millions cinq cent soixante-seize mille (10.576.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25.- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration si tel est le cas, sont autorisés à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois à concurrence du montant total de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-). Cette autorisation ne sera valable que pour cinq (5) ans à dater de la publication de la présente modification des statuts. Elle pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par l'assemblée générale, statuant aux conditions requises pour la modification des statuts, pour une période qui, pour chaque renouvellement, ne pourra excéder cinq (5) ans.»

3. Révocation avec effet immédiat de l'actuel commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Lex Benoy, commissaire aux comptes, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, et nomination avec effet immédiat, de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de cinq (5) ans.

II. Que l'actionnaire unique de la Société a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de treize millions cent quatre-vingt mille euros (13.180.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) à treize millions deux cent vingt mille euros (13.220.000,- EUR), par l'émission de dix millions cinq cent quarante-quatre mille (10.544.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale d'un euro vingt cinq cents (1,25 EUR) chacune, à un prix total de souscription de treize millions cent quatre-vingt mille euros (13.180.000,-EUR), cette augmentation de capital étant réalisée moyennant apport en espèces de cette somme par l'actionnaire unique, Hyosung Corporation.

#### *Souscription - Libération*

Les dix millions cinq cent quarante-quatre mille (10.544.000) nouvelles actions de la Société ont été entièrement souscrites et intégralement payées par HYOSUNG CORPORATION, une société constituée selon la loi Coréenne, ayant son siège social à Hyosung Building, 450 Gongdeok-dong, Mapo-gu, Seoul, Corée (121-720), et inscrite auprès du «National Tax Services» de Corée, sous le numéro 105-81-59519, à un prix total de souscription de treize millions cent quatre-vingt mille euros (EUR 13.180.000,-), moyennant apport en espèces, dont l'existence et la valeur, sont documentés par le certificat de blocage émis par la banque DEXIA BIL en date du 27 décembre 2006.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique de la Société a décidé de modifier en conséquence l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la décision d'augmenter le capital social, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize millions deux cent vingt mille euros (13.220.000,- EUR), représenté par dix millions cinq cent soixante-seize mille (10.576.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration si tel est le cas, sont autorisés à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois à concurrence du montant total de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR). Cette autorisation ne sera valable que pour cinq (5) ans à dater de la publication de la présente modification des statuts. Elle pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par l'assemblée générale, statuant aux conditions requises pour la modification des statuts, pour une période qui, pour chaque renouvellement, ne pourra excéder cinq (5) ans.»

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique de la Société a décidé de révoquer avec effet immédiat l'actuel commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Lex Benoy, commissaire aux comptes, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, et de nommer avec effet immédiat en son remplacement la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de cinq (5) ans.

#### *Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement, la valeur totale de l'apport s'élève à 13.180.000,- EUR.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui doivent être pris en charge par elle en relation avec les décisions de l'actionnaire unique ci-dessus, sont évalués approximativement à 137.500,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Elfassi, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 34, case 7. — Reçu 131.800 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007019933/212/173.

(070013618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Neways Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 121.151.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 novembre 2006.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007012871/239/12.

(060132409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

---

**Suppticularis Messetaria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.311.

---

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021023/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05168. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

---

**Renocor Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.309.

---

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 janvier 2007 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Iantaffi, Administrateur démissionnaire.

- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Raffaele Gentile, Administrateur démissionnaire.

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

- L'Assemblée renouvelle le mandat échu de Monsieur José-Marc Vincentelli, Président du Conseil d'Administration.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des sociétés et associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007021113/58/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06538. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

---

**Management Co-operative Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 123.689.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the eighth day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- TARRAGONA S.A., having its registered office 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 98.255

here represented by Mr. Nabil Akhertous, private employee, having his professional address 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of MANAGEMENT CO-OPERATIVE COMPANY S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least or by the sole partner.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any *inter vivos* transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In case of several partners and in the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors of the partners, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year,

increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII, notably articles 200-1 and 200-2 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

#### **E. Financial year - annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
- TARRAGONA S.A., prenamed . . . . .	500 shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *General meeting of partners*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.
2. The following persons are appointed, for an indefinite period, as managers of the Company:

- Ms. Doris Marliani, private employee, born on 15 November 1973, in Hayange (France), having her professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg

- Ms. Bouchra Akhertous, private employee, born on 8 October 1974 in Mont-Saint-Martin (France), having her professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huit janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- TARRAGONA S.A., ayant son siège 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 98.255

ici représentée par Monsieur Nabil Akhertous, employé privé ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé;

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de MANAGEMENT CO-OPERATIVE COMPANY S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins



les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

**Art. 11.** Les créanciers personnels de l'associé, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés qui fixe(ent) la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un des gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 18.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Nom des souscripteurs	Nombre de parts souscrites
- TARRAGONA S.A., susmentionnée . . . . .	500 parts

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 14, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg.

2. Sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Doris Marliani, employée privé, née le 15 novembre 1973, à Hayange (France), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg

- Madame Bouchra Akhertous, employée privée, née le 8 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Akhertous, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, vol. 157S, fol. 30, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007019868/202/336.

(070013492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Suppticularis Messetaria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.311.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021027/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05170. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

**Red Pepper Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 97.185.

L'an deux mille six, le vingt-deux novembre

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RED PEPPER LUX S.A., avec siège social à L-9559 Wiltz, Zoning Industriel «Salzbach», constituée suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen, de résidence à Rambrouch, en date du 6 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 891 du 12 juin 2002, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 97.185.

L'assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Didier Poncelet, administrateur-délégué, demeurant à B-6600 Bastogne, 153, Senonchamps qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, employée privée, demeurant à B-9683 La Roche-en-Ardenne, 45, Mousny et comme scrutateur Madame Isabelle Lamy, administrateur de société, demeurant B-6600 Bastogne, 63 route d'Assenois

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Le transfert du siège de la société de Wiltz à L-9647 Doncols, Bohey 25 et la modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 2 des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup> . (alinéa 2).** Le siège social de la société est établi à Doncols. »

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Wiltz à L-9647 Doncols, 25, Bohey et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> alinéa 2 des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 2).** Le siège social de la société est établi à Doncols. »

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.30 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900,-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: D. Poncelet, I. Lamy, G. Bertrand, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 novembre 2006, vol. 321, fol. 29, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 décembre 2006.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007020479/2724/52.

(060137689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

**Paint One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.323.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 décembre 2006 que:

- Monsieur David De Marco a démissionné en sa qualité d'administrateur.

- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été coopté administrateur, en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007021049/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04693. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

**Suppticularis Messetaria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.311.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 9 novembre 2006*

La démission de Alain Gouverneur, Administrateur a été acceptée. Laurent Muller a été nommé Administrateur en son remplacement et son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Les mandats de Marc Muller et Frédéric Muller, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Frédéric Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le Commissaire aux Comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
SUPPTICULARIS MESSETARIA S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007021060/717/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

**Eurwill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.901.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 décembre 2006 que:

- Monsieur David De Marco a démissionné en sa qualité d'administrateur.
- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été coopté administrateur, en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2007021056/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05036. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

**Best Way Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.283.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2006*

- L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Gabriel Jean et des sociétés CLEVERDAN S.A., MAJENTEL S.A., administrateurs démissionnaires, qui seront remplacés par Madame Isabelle Schul, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Laurence Mostade, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Chantal Mathu, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2007.

- L'assemblée constate également la démission de la société MONTBRUN REVISION S.à r.l. ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la foire qui sera remplacée par FIN-CONTROLE S.A., L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny qui terminera le mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée Générale de l'an 2007.

- L'assemblée décide de transférer le siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Certifié sincère et conforme  
BEST WAY INVEST S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007021057/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01239. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

---

**De Vlier Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber  
Notaire

Référence de publication: 2007021497/236/11.

(060132386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

---

**Parallel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 96.984.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 31 mai 2006 que:

Monsieur Olivier Liegeois, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été nommé commissaire en remplacement de la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, démissionnaire.

Monsieur Olivier Liegeois reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2007021058/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02904. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

---

**Ceratizit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 4.610.

Herr Wolfgang Dr Glätzle ist mit Wirkung zum 30. Juni 2006 als Mitglied des Verwaltungsrat und als geschäftsführender Verwaltungsratsmitglied der CERATIZIT S.A. zurückgetreten.

Die Gesellschafterversammlung der CERATIZIT S.A. vom 15. Dezember 2006 hat den Rücktritt angenommen.

Die Gesellschafterversammlung der CERATIZIT S.A. vom 15. Dezember 2006 hat mit Wirkung ab dem 30. Juni 2006 die PLANSEE HOLDING AG, Metallwerk Plansee Strasse 71, 6600 Reutte/T., Österreich, eingetragen bei Landesgericht Innsbruck, Österreich, unter der Nummer FN 42472 i zum Mitglied des Verwaltungsrat der CERATIZIT S.A. bestimmt. Die PLANSEE HOLDING AG hat Herrn Dr. Wolfgang Glätzle, wohnhaft Pfannenbichl 5, 6600 Reutte/T., Österreich, zu ihrem ständigen Vertreter in den Sitzungen des Verwaltungsrates der CERATIZIT S.A. bestimmt.

Herr Dr Wolfgang Glätzle bleibt mit der täglichen Geschäftsführung weiterhin betraut.

Mamer, den 4. Januar 2007.

Dr. G. Kerckhoff  
Corporate Secretary

Référence de publication: 2007021059/1100/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Haga Team Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.143.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour HAGA TEAM HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021071/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05442. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

---

**Evli Bank Plc, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 82.970.

EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration de EVLI BANK PLC tenues en date des 27 octobre et 11 décembre 2006, que le régime des signatures autorisées de EVLI BANK PLC, LUXEMBOURG BRANCH, a été modifié comme suit:

Groupe 1

- Existant: M. Tom Wiik, Branch Manager, C/O EVLI BANK PLC, LUXEMBOURG BRANCH, 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

- Existant: M. Kari Laine, employé de banque, C/O EVLI BANK PLC, LUXEMBOURG BRANCH, 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

Groupe 2

- Existant: Mme Madeleine Abinet, employée de banque, C/O EVLI BANK PLC, LUXEMBOURG BRANCH, 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

- Ajout: M. Jérôme Philippe Goettmann, Directeur, Responsable Ventes Institutionnelles, C/O EVLI BANK PLC, 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

- Retrait: Mme Salla Ripatti, employée de banque, C/O EVLI BANK PLC, LUXEMBOURG BRANCH, 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

Ces modifications prennent effet immédiatement. Pour enregistrement et publication.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

EVLI BANK PLC, LUXEMBOURG BRANCH

K. Lane / M. Abinet

Référence de publication: 2007021064/2301/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06348. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

---

**Financière du Knuedler Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 55.645.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social en date du 8 novembre 2006*

La cooptation de Frédéric Muller en tant qu'Administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Les mandats de Marc Muller et Pascale Loewen, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, Employée privée, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Frédéric Muller, Employé privé, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le Commissaire aux Comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FINANCIERE DU KNUEDLER HOLDING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007021061/717/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Financière Chabron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 79.886.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007021067/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05044. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

---

**Immo-Kartier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 92.643.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021069/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07523. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

---



**Pourpelt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 81.577.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 avril 2001, acte publié au Mémorial C no 979 du 8 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *POURPELT S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021081/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06842. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

---

**Eurovin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 71, rue de la Ferme.  
R.C.S. Luxembourg B 71.214.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juillet 1999, acte publié au Mémorial C no 819 du 4 novembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *EUROVIN S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021083/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06840. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

---

**Pourpelt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 81.577.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 avril 2001, acte publié au Mémorial C no 979 du 8 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *POURPELT S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021091/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06821. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

---

**Arosa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 18.254.

J'ai l'honneur de vous informer que, je ne puis continuer à assumer la fonction d'administrateur au sein de votre société.  
Je vous prie en conséquence de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat et de m'accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de mon mandat.

Diekirch, le 21 juillet 2002.

C. Sterpenich.

Référence de publication: 2007021095/1123/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04878. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060132570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

---

**GeoLogistics International Holdings (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 102.652.

*Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 27 octobre 2006*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 octobre 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants font également remarquer que l'adresse du gérant suivant est également transférée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007021203/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06130. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070012420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

---

**Arosa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 18.254.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne puis continuer à assumer la fonction d'administrateur au sein de votre société.  
Je vous prie en conséquence de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat et de m'accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de mon mandat.

Diekirch, le 21 juillet 2002.

S. Gerard.

Référence de publication: 2007021097/1123/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04876. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060132571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

---

**Arosa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 18.254.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne puis continuer à assumer la fonction d'administrateur au sein de votre société.  
Je vous prie en conséquence de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat et de m'accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de mon mandat.

Diekirch, le 21 juillet 2002.

S. Colback.

Référence de publication: 2007021098/1123/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04877. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060132574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

---

**Luxembourg Chassis Montages S.à.r.l. en abrégé L.C.M S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 110.125.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007021099/3502/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, réf. LSO-BU03413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

**Cartag International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 77.158.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021103/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03433. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

**Dyckerhoff Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, rue Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 53.446.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007021104/4164/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02282. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

**Mandy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 48.272.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021106/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05021. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

**Soluxtec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 19.054.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEVAUX & ASSOCIES

B. Devaux

Référence de publication: 2007021102/2695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU03993. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

**Voyages Wagener Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 113.038.

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme VOYAGES WAGENER HOLDING S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire,

constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 614 du 24 mars 2006,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Johny Wagener, employé privé, demeurant à L-9170 Mertzig, Kirchepad.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Mike Kirsch, employé privé, demeurant à L-7475 Schoos, 7, rue Principale

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Erpelding, avocat à la Cour, demeurant à L-9221 Diekirch, 138, rue Clairefontaine.

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social;

2. Démission de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, et par conséquence de modifier le première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Le siège de la société est établi à Diekirch. »

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de:

1. Maître Michaël Dandois, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire;

2. Maître Antoine Meynial, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire, de leurs mandats d'administrateur de la société, leur donne décharge pour leur mandat et nomme nouveaux administrateurs:

\* Monsieur Jean-Marie Erpelding, avocat à la Cour, né à Redange/Attert le 19 octobre 1954, demeurant à L-9221 Diekirch, 138, rue Clairefontaine;

\* Monsieur Mike Kirsch, employé privé, né à Luxembourg le 14 mai 1975, demeurant à L-7475 Schoos, 7, rue Principale,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à la somme de six cents (600,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Wagener, M. Kirsch, J.-M. Erpelding, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 12 décembre 2006, vol. 621, fol. 24, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 décembre 2006.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007020487/234/61.

(060139882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

### **Auto-Tools Mike & Co, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9540 Wiltz, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.557.

#### — STATUTS

L'an deux mille six, le premier décembre

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mike Weis (19821212 157), né à Niederkorn, le 12 décembre 1982, célibataire, demeurant à L-9651 Eschweiler (Wiltz), 14 Kraeiz

2.- la société anonyme EXIMPORT S.A. dont le siège social est à L-4323 Esch-sur-Alzette, 3, rue C.M. Spoo, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Christian Schleich, demeurant à L-4323 Esch-sur-Alzette, 3, rue C.M. Spoo

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AUTO-TOOLS MIKE & CO S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la fourniture générale en gros de matériaux pour l'automobile et l'industrie.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix-huit mille euros (18.000,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent quatre-vingt euros (180,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Mike Weis, soixante-quinze actions . . . . .	75
2.- La société EXIMPORT S.A. vingt-cinq actions . . . . .	25
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de dix-huit mille euros (18.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100,- EUR

*Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9540 Wiltz, 29, avenue de la Gare.
  - 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
  - 3.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée Monsieur Mike Weis en tant que gérant unique.
- La société sera valablement engagée par la signature du gérant, Monsieur Mike Weis.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Weis, C. Schleich, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 décembre 2006, vol. 321, fol. 30, case 9. — Reçu 180 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Recken.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 décembre 2006.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007020485/2724/108.

(060139397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**Swissval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.561.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWISSVAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié, en date du 9 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 880 du 23 novembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

Monsieur le président désigne comme scrutateur Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Suppression de la valeur nominale
- 2) Conversion du capital social en euros.
- 3) Modification afférente de l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.
- 4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Après conversion, le capital social a un montant de trente mille neuf cents quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:  
En version anglaise

« **Art. 3 (first paragraph).** The corporate capital is fixed at thirty thousand nine hundred eighty-six euros and sixty-nine cents (eur 30,986.69), represented by one thousand (1,000) shares with no par value.»

En version française

« **Art. 3 (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à trente mille neuf cents quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (eur 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 80, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007021356/220/65.

(070012483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

**Société d'Etudes, de Développements et de Réalisations de Projets immobiliers, industriels et informatiques (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 30.254.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 octobre 2006 que:

Monsieur Jean-Paul Elvinger démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005

La société FIDU-CONCEPT S.à r.l., experts-comptables et fiscaux, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, est nommée commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'année 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007021185/3560/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.